COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Revue de presse
du 22 au 28 Juillet 2017

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI

Sommaire

Conférence des ministres de la pêche à Tana.....3

- **Océan Indien: les ministres font le point sur la lutte contre la pêche illégale**
- **Océan Indien: les ministres font le point sur la lutte contre la pêche illégale**
- **Madagascar: Lutte contre la pêche illégale - Engagement renouvelé des huit pays**
- **Zone de coopération de 6,4 millions de km2, surveillée par PRSP**

Energies renouvelables.....16

- **L'Océan Indien : Le défi énergétique des îles**

Economie.....21

- **Comores- Développement Economique: Les îles vont intégrer la SADC**
- **Chambre de commerce de la Réunion reçu à Beit Salam**

Biodiversité.....26

- **Espèces invasives: ces intrus qui tuent notre écosystème**

Economie bleue.....30

- **La banque mondiale montre la voie du succès**

Conférence des ministres de la pêche à Tana

Sud-ouest de l'Océan Indien: vers l'éradication totale de la pêche illégale.

Par Les Nouvelles sur 24/07/2017



Rideau, vendredi dernier, du sommet sur la pêche avec les ministres des Etats membres de la Commission de l'océan Indien à Ivato. Des engagements ont été pris.

Un poisson sur cinq est pêché illégalement dans la région de l'océan Indien occidental, selon l'organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (Fao). Ce qui entraîne une perte considérable de 400 millions de dollars par an. Devant ce constat, les ministres réunis lors de la conférence ministérielle du sud-ouest de l'océan Indien qui s'est achevée vendredi dernier à Ivato, ont renouvelé leur engagement à travers le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) pour les dix années à venir.

Dans ce nouveau PRSP, les pays membres dont Madagascar ont lancé le défi d'éradiquer la pêche illicite, non reportée et non règlementée (INN). Des moyens seront mis en œuvre pour atteindre cet objectif avec le soutien de l'Union européenne qui a réitéré son engagement également, tout comme la Banque mondiale.

Aucune fraude

Pour le cas de Madagascar, le ministre de Ressources halieutiques et de la pêche, François Gilbert, a annoncé des actions encore plus concrètes dans cette lutte grâce au centre de surveillance de pêche. «Avec le concours de la Banque mondiale, dans le projet swiofish II, Madagascar a pris la décision que désormais, tous les bateaux naviguant dans nos eaux, devront se munir de l'unité Vessel Monitoring System (VMS) et de l'Electronic Reporting System (ERS). Le grand avantage de cette initiative, c'est qu'il n'y aura plus de fraudes dans les cargaisons. Ces avantages auront des impacts positifs au niveau régional avec les partages d'informations et au niveau national avec la surveillance stricte», a expliqué le ministre François Gilbert.

Il faut savoir que le PRSP peut se targuer d'être le leader en matière de combat contre la pêche INN. «C'est une réponse économiquement efficace et politiquement pertinente pour combattre la pêche illégale dans notre vaste zone de coopération de 6,4 millions de km2. Ce PRSP peut servir d'exemple pour lutter contre les maux de la mondialisation comme le terrorisme», a avancé le secrétaire général de la commission de l'océan Indien, Hamada Madi.

L'efficacité de ce plan a attiré l'attention des autres pays de l'Afrique orientale en devenant une composante du programme Smartfish de la COI financé par le 10 e Fonds européen de développement. Il faut savoir que le programme Smartfish promeut une pêcherie durable.

Nadia

http://www.newsmada.com/2017/07/24/sud-ouest-de-locean-indien-vers-leradication-totale-de-la-peche-illegale/

Océan Indien: les ministres font le point sur la lutte contre la pêche illégale

Les pays de l'Océan Indien renouvellent leur engagement dans la lutte contre la pêche illégale. La conférence des ministres de la Pêche de cette région s'est clôturée hier, vendredi 21 juillet, à Antananarivo, après quatre jours de discussions. La pêche illégale met en péril les ressources marines mais elle représente aussi un manque à gagner considérable pour les pays de l'Océan Indien. Pour lutter contre ce fléau, la Commission de l'océan Indien a décidé de mettre en place en 2007 un Plan régional de surveillance des pêches. Une surveillance des mers qui s'étalent sur plus de 6 millions de km2. Hier, Madagascar, les Comores, la Réunion/ la France, l'Ile Maurice et les Seychelles mais aussi le Kenya, le Mozambique et la Tanzanie, ont décidé de renouveler leur coopération de lutte contre la pêche illégale. L'heure était également au bilan.



Patrouilles maritimes et aériennes, échange d'informations, mise en place de centres de surveillance: cela fait dix ans que les pays de l'Océan Indien ont décidé d'unir leurs moyens pour lutter contre la pêche illégale dans cette zone.
Une coopération qui a porté ses fruits estime Hamada Madi, le secrétaire général de la Commission de l'Océan Indien. « *Nous avons réussi à mettre ensemble huit Etats qui désormais contrôlent 6 millions de km², ce qui énorme et presque unique dans le monde,* explique à RFI Hamada Madi. *Il y a des résultats concrets dans la mesure où, chaque jour, nous avons attrapé des bateaux pour des pêches illicites, ce qui est un grand manque à gagner…*»

Un manque à gagner d'un milliard de dollars par an pour ces pays du sud-ouest de l'océan Indien.
Dans cette coopération, Madagascar réalise plus de la moitié des surveillance en mer. « *La plupart des bateaux qui ont été arrêtés sont des bateaux du sud-est-asiatique. Ce sont ces bateaux qui naviguent autour des zones économiques exclusives* », précise Gilbert François, ministre malgache de la pêche.
Sur les 12 bateaux arrêtés lors des patrouilles : plus de la moitié viennent de Taiwan, de la Thaïlande et du Sri Lanka. Le thon est l'espèce la plus touchée par cette pêche illégale. Environ 20% des captures totales des thonidés dans cette zone proviennent de la pêche illegale.

http://www.pressafrik.com/Ocean-Indien-les-ministres-font-le-point-sur-la-lutte-contre-la-peche-illegale_a168373.html

Madagascar: Lutte contre la pêche illégale - Engagement renouvelé des huit pays

Toutes les parties prenantes à la lutte contre la pêche INN.
Ils ont ainsi signé hier une déclaration ministérielle marquant leur détermination à assurer la sécurité maritime pour une croissance durable dans le sud-ouest de l'Océan Indien

Par Navalona R.
Le Plan Régional de Surveillance de Pêche (PRSP) qui a déjà dix ans d'existence est mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien sur financement de l'Union européenne. « Cela constitue une réponse économiquement efficace et politiquement pertinente pour combattre la pêche illégale dans notre vaste zone de coopération de 6,4 millions de km² », a indiqué Hamada Madi, le Secrétaire général de la COI, lors de la clôture de la 2e Conférence des ministres des Pêches de la région du Sud ouest de l'Océan Indien, qui a eu lieu trois jours durant, au CCI Ivato. A l'issue de cette conférence ministérielle, huit pays ont renouvelé leur engagement pour mettre en œuvre ce PRSP afin de combattre collectivement la pêche illégale, non-déclarée et non-réglementée (INN) dans cette région.

Déclaration ministérielle. Il s'agit notamment de l'Union des Comores, Madagascar représenté par le ministre des Ressources Halieutiques et de la Pêche, Gilbert François, Maurice, et Seychelles ainsi que la France, Kenya, Tanzanie et Mozambique. Ils ont ainsi signé hier une déclaration ministérielle marquant leur détermination à assurer la sécurité maritime pour une croissance durable dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien. L'objectif consiste à libérer le plein potentiel de l'économie bleue dans cette région. Une ambition réalisable et soutenue par les partenaires de développement tels que la Banque mondiale et l'Union européenne.

Pour le cas de Madagascar, « nous avons contribué activement à la mise en œuvre du PRSP. La preuve, près de 241 contrôles de navires ont été menés par les patrouilleurs de la Grande Ile, sans compter la surveillance aérienne. Nous avons même initié cette coopération régionale sur la lutte contre la pêche INN par la mise en place du système ERS, entre autres. C'est un système de communication électronique servant à enregistrer des données concernant les captures, les débarquements et les ventes effectués par chaque bateau de pêche et de les communiquer ensuite aux Etats membres. Ce qui permet d'éviter toute tentative de fraude », a soulevé le ministre des Ressources Halieutiques et de la Pêche, Gilbert François, lors de la clôture de cette Conférence ministérielle.

Volonté commune. Par ailleurs, il y a une volonté commune de tous les Etats membres d'agir. « D'autres pays comme la Somalie et l'Afrique du Sud ont également manifesté leur volonté de combattre la pêche illégale. Nous nous engageons entre autres, à interdire tout transbordement en mer dans la zone géographique couverte par le PRSP, à harmoniser les dispositions des législations nationales relatives à cette lutte contre la pêche INN, à refuser toute demande de licence aux navires étrangers qui ne transmettent pas le journal de pêche relatif aux opérations effectuées à l'intérieur d'une zone économique exclusive d'un pays membre. L'accès au port de tout navire ne respectant pas les obligations internationales est aussi interdit », a conclu le ministre Gilbert François.

http://fr.allafrica.com/stories/201707220211.html

Afrique de l'Est: Océan Indien - Les ministres font le point sur la lutte contre la pêche illégale

Les pays de l'Océan Indien renouvellent leur engagement dans la lutte contre la pêche illégale. La conférence des ministres de la Pêche de cette région s'est clôturée hier, vendredi 21 juillet, à Antananarivo, après quatre jours de discussions. La pêche illégale met en péril les ressources marines mais elle représente aussi un manque à gagner considérable pour les pays de l'Océan Indien. Pour lutter contre ce fléau, la Commission de l'océan Indien a décidé de mettre en place en 2007 un Plan régional de surveillance des pêches. Une surveillance des mers qui s'étalent sur plus de 6 millions de km2. Hier, Madagascar, les Comores, la Réunion/ la France, l'Ile Maurice et les Seychelles mais aussi le Kenya, le Mozambique et la Tanzanie, ont décidé de renouveler leur coopération de lutte contre la pêche illégale. L'heure était également au bilan.

Patrouilles maritimes et aériennes, échange d'informations, mise en place de centres de surveillance: cela fait dix ans que les pays de l'Océan Indien ont décidé d'unir leurs moyens pour lutter contre la pêche illégale dans cette zone.

Une coopération qui a porté ses fruits estime Hamada Madi, le secrétaire général de la Commission de l'Océan Indien. « Nous avons réussi à mettre ensemble huit Etats qui désormais contrôlent 6 millions de km², ce qui énorme et presque unique dans le monde, explique à RFI Hamada Madi. Il y a des résultats concrets dans la mesure où, chaque jour, nous avons attrapé des bateaux pour des pêches illicites, ce qui est un grand manque à gagner... »

Un manque à gagner d'un milliard de dollars par an pour ces pays du sud-ouest de l'océan Indien.

Dans cette coopération, Madagascar réalise plus de la moitié des surveillance en mer. « La plupart des bateaux qui ont été arrêtés sont des bateaux du sud-est-asiatique. Ce sont ces bateaux qui naviguent autour des zones économiques exclusives », précise Gilbert François, ministre malgache de la pêche.

Sur les 12 bateaux arrêtés lors des patrouilles : plus de la moitié viennent de Taiwan, de la Thaïlande et du Sri Lanka. Le thon est l'espèce la plus touchée par cette pêche illégale. Environ 20% des captures totales des thonidés dans cette zone proviennent de la pêche illicite.

http://fr.allafrica.com/stories/201707220037.html

rfi AFRIQUE

Océan Indien: les ministres font le point sur la lutte contre la pêche illégale

Bateau de pêche thaïlandais: ces bateaux font partie des navires «pirates» interceptés par les pays membres de la Commission de l'Océan indien. © Thierry Falise/Getty
22-07-2017

Les pays de l'Océan Indien renouvellent leur engagement dans la lutte contre la pêche illégale. La conférence des ministres de la Pêche de cette région s'est clôturée hier, vendredi 21 juillet, à Antananarivo, après quatre jours de discussions. La pêche illégale met en péril les ressources marines mais elle représente aussi un manque à gagner considérable pour les pays de l'Océan Indien. Pour lutter contre ce fléau, la Commission de l'océan Indien a décidé de mettre en place en 2007 un Plan régional de surveillance des pêches. Une surveillance des mers qui s'étalent sur plus de 6 millions de km2. Hier, Madagascar, les Comores, la Réunion/ la France, l'Ile Maurice et les Seychelles mais aussi le Kenya, le Mozambique et la Tanzanie, ont décidé de renouveler leur coopération de lutte contre la pêche illégale. L'heure était également au bilan.

Patrouilles maritimes et aériennes, échange d'informations, mise en place de centres de surveillance: cela fait dix ans que les pays de l'Océan Indien ont décidé d'unir leurs moyens pour lutter contre la pêche illégale dans cette zone.

Une coopération qui a porté ses fruits estime Hamada Madi, le secrétaire général de la Commission de l'Océan Indien. « *Nous avons réussi à mettre ensemble huit Etats qui désormais contrôlent 6 millions de km², ce qui énorme et presque unique dans le monde,* explique à RFI Hamada Madi. *Il y a des résultats concrets dans la mesure où, chaque jour, nous avons*

attrapé des bateaux pour des pêches illicites, ce qui est un grand manque à gagner…»

Un manque à gagner d'un milliard de dollars par an pour ces pays du sud-ouest de l'océan Indien.

Dans cette coopération, Madagascar réalise plus de la moitié des surveillance en mer. « *La plupart des bateaux qui ont été arrêtés sont des bateaux du sud-est-asiatique. Ce sont ces bateaux qui naviguent autour des zones économiques exclusives* », précise Gilbert François, ministre malgache de la pêche.

Sur les 12 bateaux arrêtés lors des patrouilles : plus de la moitié viennent de Taiwan, de la Thaïlande et du Sri Lanka. Le thon est l'espèce la plus touchée par cette pêche illégale. Environ 20% des captures totales des thonidés dans cette zone proviennent de la pêche illicite.

http://www.rfi.fr/afrique/20170722-ocean-indien-ministres-lutte-peche-illegale-thon

Madagasacre

Zone de coopération de 6,4 millions de km2, surveillée par PRSP

21/07/2017



La conférence ministérielle du Plan régional de la surveillance de la pêche (PRSP) dans la zone de l'océan Indien s'est tenue au Centre de conférence internationale à Ivato (CCI Ivato) depuis mercredi 19 juillet dernier. Cette zone de surveillance s'étale désormais sur 6,4 millions de km2 et regroupe 8 États membres. La cérémonie de clôture et la signature du renouvèlement des engagements de ces 8 États ont été réalisées ce 21 juillet, toujours au CCI.

Initié par la Commission de l'océan Indien, cette conférence a vu la participation du Vice-président de l'Union des Comores, les ministres des Pêches de Madagascar, de Maurice et des Seychelles, ainsi que les hauts représentants des ministres en charge des Pêches de France, du Kenya, de la Tanzanie et du Mozambique.

Hamada Madi, secrétaire général de la Commission de l'océan Indien, à l'ouverture de cette session ministérielle a indiqué que « *notre PRSP constitue une réponse économiquement efficace et politiquement pertinente pour combattre la pêche illégale dans notre vaste zone de coopération. La pêche, secteur moteur et traditionnel de nos économies, est une filière génératrice de croissance, pourvoyeuse de milliers d'emplois directs. Le PRSP est donc une initiative adaptée aux ambitions des États de la région qui entendent profiter du potentiel socioéconomique de l'économie bleue.*»

Par le renouvèlement de la signature de ce PRSP , ces pays, à savoir Madagascar, La Réunion, Maurice, Seychelles, Comores, Kenya, Tanzanie, Mozambique, rajoutés par la Somalie et l'Afrique du Sud, s'engagent à ce que les navires étrangers qui cherchent à entrer dans leurs ports devront demander la permission aux ports désignés à l'avance, en transmettant les informations sur leurs activités et le poisson à bord. Ceci donnera l'opportunité aux autorités de repérer les suspects à l'avance. Les pays conduiront également des inspections régulières des navires selon des normes communes. L'examen des papiers des navires, des équipements de pêche et des prises aussi bien que la vérification des registres des bateaux peuvent souvent révéler s'ils sont engagés dans la pêche illicite, non déclarée, et non règlementée (INDNR). Ces pays doivent également s'assurer que les ports soient correctement équipés et que les inspecteurs soient bien formés. Et enfin, lorsque l'accès à un navire est refusé, les pays doivent communiquer cette information publiquement et les autorités nationales du pays/pavillon que le navire arbore doivent prendre les mesures qui s'imposent.

Ce PRSP, fort de ces 10 années d'existence a déjà porté ses fruits. En effet, de 2007 à 2017, le PRSP enregistre 1006 heures de survol, 12 détournements, 120 infractions, 670 bateaux suivis sur le VMS régional, 3,33 millions d'échanges de données VMS (notamment entre 2014 et 2016), 49 patrouilles conjointes, 1790 données d'entrées et sorties enregistrées (2015-2016), 1672 informations sur les licences échangés

depuis 2014, 25 479 jours d'observation en mer depuis 2014, 410 images satellites partagées, avec les moyens du bord à savoir 9 navires et 4 avions. En termes de patrouilles, sachez que les patrouilleurs malgaches sont enregistrés le plus grand nombre de contrôles depuis ces 10 années avec 138 sorties pour Atsantsa et 101 sorties pour Tendromaso contre 264 contrôles pour 6 navires confondus.
Force est de souligner que chaque année, la pêche illicite non déclarée et non règlementée (INN) dans la zone de l'océan Indien occidentale enregistre des pertes allant jusqu'à plus de 400 millions de dollars par an. A l'heure actuelle, l'organe de gouvernance du PRSP est composé de chefs des opérations des pays participants. Ces derniers planifient et coordonnent les activités régionales à réaliser et entreprendre.
Faly R.
http://www.orange.mg/actualite/zone-cooperation-64-millions-km2-surveillee-par-prsp

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

7 pays de notre région et la France renouvellent l'engagement contre la pêche illégale

22 juillet 2017

Dans un communiqué diffusé hier, la Commission de l'océan Indien annonce la signature d'un accord renouvelant la coopération dans la lutte contre la pêche illégale au travers du Plan régional de surveillance pêches. L'accord a été signé à Antananarivo.



Le vice-président de l'Union des Comores, les ministres des Pêches de Madagascar, de Maurice et des Seychelles et les hauts représentants des ministres en charge des Pêches de France, du Kenya, de la Tanzanie et du Mozambique ont signé une nouvelle déclaration ministérielle qui réitère l'engagement des Etats participants au Plan régional de surveillance pêches à combattre collectivement la pêche illégale dans le Sud-Ouest de l'océan Indien.

Le PRSP, qui célèbre ses dix ans d'existence, est un mécanisme régional de surveillance des pêches mis en œuvre par la Commission de l'océan Indien (COI) sur financement de l'Union européenne. La déclaration ministérielle signée à Madagascar le 21 juillet 2017 marque la détermination des Etats de la région à assurer la sécurité maritime pour une croissance durable dans le Sud-Ouest de l'océan Indien.

« Notre PRSP constitue une réponse économiquement efficace et politiquement pertinente pour combattre la pêche illégale dans notre vaste zone de coopération de 6,4 millions de km2 », a indiqué Hamada Madi, Secrétaire général de la COI à l'ouverture de la session ministérielle. Et de souligner que « la pêche, secteur moteur et traditionnel de nos économies, est une filière génératrice de croissance, pourvoyeuse de milliers d'emplois directs et indirects. Le PRSP est donc une initiative adaptée aux ambitions des Etats de la région qui entendent profiter du potentiel socioéconomique de l'économie bleue ».

Les représentants des Etats engagés dans le PRSP ont tous insisté sur l'utilité de ce mécanisme de coopération et sur l'importance du secteur des pêches, notamment de l'industrie thonière, pour le commerce, l'emploi ou encore la sécurité alimentaire. En cela, le PRSP participe pleinement à la réalisation des plusieurs objectifs de l'Agenda mondial de développement durable à l'horizon 2030.

Pour le chargé d'affaires de la Délégation de l'Union européenne à Madagascar, ce nouvel engagement politique mérite d'être présenté à la conférence internationale sur les océans organisée par l'Union européenne à Malte en octobre prochain d'autant que l'expérience du PRSP est conforme à la philosophie du nouveau consensus européen sur le développement. Le représentant de l'Union européenne comme de la Banque mondiale ont également indiqué le renouvellement du soutien de leurs organisations au PRSP.

http://www.temoignages.re/international/monde/7-pays-de-notre-region-et-la-france-renouvellent-l-engagement-contre-la-peche-illegale,90194

Maurice Info
www.maurice-info.mu
Partager et informer
#mauriceinfo

Huit Etats de la région renouvellent leur engagement à combattre la pêche illégale



22 juillet 2017 Jean Claude Le Roy

Le vice-président de l'Union des Comores, les ministres des Pêches de Madagascar, de Maurice et des Seychelles et les hauts représentants des ministres en charge des Pêches de France, du Kenya, de la Tanzanie et du Mozambique ont signé une nouvelle déclaration ministérielle qui réitère l'engagement des Etats participants au Plan régional de surveillance pêches à combattre collectivement la pêche illégale dans le Sud-Ouest de l'océan Indien.

Le PRSP, qui célèbre ses dix ans d'existence, est un mécanisme régional de surveillance des pêches mis en oeuvre par la Commission de l'océan Indien (COI) sur financement de l'Union européenne. La déclaration ministérielle signée à Madagascar le 21 juillet 2017 marque la détermination des Etats de la région à assurer la sécurité maritime pour une croissance durable dans le Sud-Ouest de l'océan Indien.

« Notre PRSP constitue une réponse économiquement efficace et politiquement pertinente pour combattre la pêche illégale dans notre vaste zone de coopération de 6,4 millions de km² », a indiqué Hamada Madi, Secrétaire général de la COI à l'ouverture de la session ministérielle. Et de souligner que « la pêche, secteur moteur et traditionnel de nos économies, est une filière génératrice de croissance, pourvoyeuse de milliers d'emplois directs et indirects. Le PRSP est donc une initiative adaptée aux ambitions des Etats de la région qui entendent profiter du potentiel socioéconomique de l'économie bleue ».

Les représentants des Etats engagés dans le PRSP ont tous insisté sur l'utilité de ce mécanisme de coopération et sur l'importance du secteur des pêches, notamment de l'industrie thonière, pour le commerce, l'emploi ou encore la sécurité alimentaire. En cela, le PRSP participe pleinement à la réalisation des plusieurs objectifs de l'Agenda mondial de développement durable à l'horizon 2030.

Pour le chargé d'affaires de la Délégation de l'Union européenne à Madagascar, ce nouvel engagement politique mérite d'être présenté à la conférence internationale sur les océans organisée par l'Union européenne à Malte en octobre prochain d'autant que l'expérience du PRSP est conforme à la philosophie du nouveau consensus européen sur le développement. Le représentant de l'Union européenne comme de la Banque mondiale ont également indiqué le renouvellement du soutien de leurs organisations au PRSP.

http://www.maurice-info.mu/huit-etats-de-region-renouvellent-engagement-a-combattre-peche-illegale.html

Pêche illégale : Les pays de l'océan Indien renouvellent leur engagement de coopération dans la lutte

23 juil. 2017 21:30

2 vues

Les pays de l'Océan Indien renouvellent leur engagement dans la lutte contre la pêche illégale. La conférence des ministres de la Pêche de la région a pris fin vendredi, à Antananarivo, après quatre jours de discussions.

La pêche illégale met en péril les ressources marines, mais elle représente aussi un manque à gagner considérable pour les pays de la région. Madagascar, les Comores, la Réunion, Maurice et les Seychelles ,Le Kenya, le Mozambique et la Tanzanie sont également concernés. Ces pays ont décidé de renouveler leur coopération de lutte contre la pêche illégale.

Patrouilles maritimes et aériennes, échange d'informations, mise en place de centres de surveillance: cela fait dix ans que les pays de l'Océan Indien ont décidé d'unir leurs moyens pour lutter contre la pêche illégale dans cette zone.

Une coopération qui a porté ses fruits estime Hamada Madi, le secrétaire général de la Commission de l'Océan Indien. Un manque à gagner d'un milliard de dollars par an pour ces pays du sud-ouest de l'océan Indien.

Dans cette coopération, Madagascar réalise plus de la moitié des surveillances en mer. La plupart des bateaux qui ont été arrêtés sont des bateaux du sud-est-asiatique. Ce sont ces bateaux qui naviguent autour des zones économiques exclusives.

Sur les 12 bateaux arrêtés lors des patrouilles : plus de la moitié viennent de Taiwan, de la Thaïlande et du Sri Lanka. Le thon est l'espèce la plus touchée par cette pêche illégale. Environ 20% des captures totales des thonidés dans cette zone proviennent de la pêche illicite.

http://www.r1.mu/actu/regionale/les-pays-de-locean-indien-renouvellent-leur-engagement-de-cooperation-dans-la-lutte-p870233

Madagascar Actualités

Sud-ouest de l'Océan Indien: vers l'éradication totale de la pêche illégale.

Publié par : Madagascar Actualités 1 jour ago dans NS Français, OpinionCommentaires ferméssur Sud-ouest de l'Océan Indien: vers l'éradication totale de la pêche illégale.



Rideau, vendredi dernier, du sommet sur la pêche avec les ministres des Etats membres de la Commission de l'océan Indien à Ivato. Des engagements ont été pris. Un poisson sur cinq est pêché illégalement dans la région de l'océan Indien occidental, selon l'organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (Fao). Ce qui entraîne une […]
http://madagascar-actualites.com/sud-ouest-de-locean-indien-vers-leradication-totale-de-la-peche-illegale/

http://madagascar.niooz.fr/sud-ouest-de-locean-indien-vers-l-eradication-totale-de-la-peche-illegale-20112375.shtml

ERA ENVIRONNEMENT

L'Océan Indien : Le défi énergétique des îles

L'Océan Indien : Le défi énergétique des îles

Les Etats membres de la Commission de l'Océan Indien, formés récemment sur les questions d'énergie, dans le cadre du programme COI-ENERGIES sont dorénavant en mesure de mieux élaborer, dans leur pays respectif, un cadre réglementaire favorisant la production d'électricité d'origine renouvelable, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, d'après un communiqué récent publié par la Commission de l'Océan Indien (COI). Mais tout dépend de la volonté politique et des paramètres spécifiques aux îles. Explications.



Par Houmi Ahamed-Mikidache

L'intégration des énergies propres dans la stratégie politique

« Les Etats membres de la COI sont à des stades de développement très différents : les problématiques [liées à l'énergie] ne sont pas les mêmes entre les Seychelles et Madagascar et les réponses à apporter sont de différents ordres » a déclaré Hamada Madi, Secrétaire général de la

COI.Pour Jean Michel Glachant, professeur d'économie à la Sorbonne et directeur de l'Ecole de régulation de Florence, « les îles-Etats ne peuvent pas compter sur l'appui de leurs voisins en matière énergétique, et ne peuvent donc pas combiner au mieux leurs points forts et leurs points faibles. ».

Les raisons : les îles ont une petite superficie et le réseau n'est pas stable. « L'Indianocéanie est faite d'îles avec une plus faible stabilité énergétique et des ressources limitées. Il faut donc mettre en place des solutions adaptées, » précise-t-il. Dépendant à 80% d'énergies fossiles importées, les pays de l'Indianocéanie possèdent pourtant un fort potentiel de développement des énergies renouvelables, mais insuffisamment exploité, estime la Commission de l'Océan Indien.

Ce secteur, selon la COI, peut très concrètement contribuer à la croissance, à l'emploi, à l'innovation ou encore à l'atténuation des effets du changement climatique. Pour la Commission de l'Océan Indien, la diffusion de bonnes pratiques d'efficacité énergétique pourrait apporter une réponse globale à l'enjeu énergétique. D'après la COI, ses Etats Membres ne sont pas au même stade concernant la politique et la stratégie énergétiques, ainsi que sur le cadre dans lequel le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Quelques exemples :

Aux Comores

La récente réforme du secteur de l'énergie par l'Union des Comores met en exergue la volonté du gouvernement de faire de la gestion de l'énergie, et notamment des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, une composante importante d'une nouvelle politique énergétique. Plusieurs études financées par des institutions internationales évoquent l'utilisation de la géothermie en Grande Comore et l'hydraulique à Mohéli et Anjouan. Quant au solaire et la biomasse, les études sont toujours en cours.

La Réunion (France)

D'après le professeur Glachan, La Réunion teste un dispositif de batterie de 1Megawatt se substituant à la consommation quand elle est trop basse pour la production et inversement.

A Madagascar

En 2015, l'Etat malgache a mis en place une politique énergétique, préparé avec le soutien de l'Union Européenne. L'une des recommandations issue de l'adoption de cette nouvelle politique : la création d'un cadre réglementaire légal pour la promotion des énergies renouvelables.

A Maurice

La stratégie énergétique de l'île Maurice entre 2009 et 2025 intègre les énergies solaires, éolienne, hydraulique et la biomasse comme sources viables en alternative aux sources fossiles polluantes.

Aux Seychelles

Un document de politique énergétique établi par le gouvernement seychellois recommande la mise en place d'un régulateur énergétique indépendant et la promotion du développement du secteur des énergies renouvelables. Il propose également le développement durable du secteur de l'énergie, en se concentrant sur l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable pour ainsi réduire la dépendance au pétrole.

http://www.eraenvironnement.com/locean-indien-le-defi-8751-energetique-des-iles/

L'Océan Indien : Le défi énergétique des îles

Publié le 21/07/2017 à 21:38 par ridjaTags : **image france création cadre sur background**

L'Océan Indien : Le défi énergétique des îles

Les Etats membres de la Commission de l'Océan Indien, formés récemment sur les questions d'énergie, dans le cadre du programme COI-ENERGIES sont dorénavant en mesure de mieux élaborer, dans leur pays respectif, un cadre réglementaire favorisant la production d'électricité d'origine renouvelable, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, d'après un communiqué récent publié par la Commission de l'Océan Indien (COI). Mais tout dépend de la volonté politique et des paramètres spécifiques aux îles. Explications.



Par Houmi Ahamed-Mikidache

L'intégration des énergies propres dans la stratégie politique

« Les Etats membres de la COI sont à des stades de développement très différents : les problématiques [liées à l'énergie] ne sont pas les mêmes entre les Seychelles et Madagascar et les réponses à apporter sont de différents ordres » a déclaré Hamada Madi, Secrétaire général de la COI.Pour Jean Michel Glachant, professeur d'économie à la Sorbonne et directeur de l'Ecole de régulation de Florence, « les îles-Etats ne peuvent pas compter sur l'appui de leurs voisins en matière énergétique, et ne peuvent donc pas combiner au mieux leurs points forts et leurs points faibles. ».

Les raisons : les îles ont une petite superficie et le réseau n'est pas stable. « L'Indianocéanie est faite d'îles avec une plus faible stabilité énergétique et des ressources limitées. Il faut donc mettre en place des solutions adaptées, » précise-t-il. Dépendant à 80% d'énergies fossiles importées, les pays de l'Indianocéanie possèdent pourtant un fort potentiel de développement des énergies renouvelables, mais insuffisamment exploité, estime la Commission de l'Océan Indien .

Ce secteur, selon la COI, peut très concrètement contribuer à la croissance, à l'emploi, à l'innovation ou encore à l'atténuation des effets du changement climatique. Pour la Commission de l'Océan Indien, la diffusion de bonnes pratiques d'efficacité énergétique pourrait apporter une réponse globale à l'enjeu énergétique. D'après la COI, ses Etats Membres ne sont pas au même stade concernant la politique et la stratégie énergétiques,

ainsi que sur le cadre dans lequel le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Quelques exemples :

Aux Comores

La récente réforme du secteur de l'énergie par l'Union des Comores met en exergue la volonté du gouvernement de faire de la gestion de l'énergie, et notamment des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, une composante importante d'une nouvelle politique énergétique. Plusieurs études financées par des institutions internationales évoquent l'utilisation de la géothermie en Grande Comore et l'hydraulique à Mohéli et Anjouan. Quant au solaire et la biomasse, les études sont toujours en cours.

La Réunion (France)

D'après le professeur Glachan, La Réunion teste un dispositif de batterie de 1Megawatt se substituant à la consommation quand elle est trop basse pour la production et inversement.

A Madagascar

En 2015, l'Etat malgache a mis en place une politique énergétique, préparé avec le soutien de l'Union Européenne. L'une des recommandations issue de l'adoption de cette nouvelle politique : la création d'un cadre réglementaire légal pour la promotion des énergies renouvelables.

A Maurice

La stratégie énergétique de l'île Maurice entre 2009 et 2025 intègre les énergies solaires, éolienne, hydraulique et la biomasse comme sources viables en alternative aux sources fossiles polluantes.

Aux Seychelles

Un document de politique énergétique établi par le gouvernement seychellois recommande la mise en place d'un régulateur énergétique indépendant et la promotion du développement du secteur des énergies renouvelables. Il propose également le développement durable du secteur de l'énergie, en se concentrant sur l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable pour ainsi réduire la dépendance au pétrole.

http://ridja.centerblog.net/7809-l-ocean-indien-le-defi-energetique-des-iles

Economie

ERA ENVIRONNEMENT

Comores- Développement Economique: Les îles vont intégrer la SADC

22/07/2017
Home » **Accord de Paris** » Comores- Développement Economique: Les îles vont intégrer la SADC

Comores- Développement Economique: Les îles vont intégrer la SADC

La Communauté de Développement d'Afrique Australe* vient d'accepter la demande d'intégration des Comores au sein de son institution. Au mois d'août prochain, cette demande sera officiellement approuvée, lors du Sommet des Chefs d'Etat à Prétoria en Afrique du Sud. Cette entrée dans le développement économique de l'Afrique Australe est perçue comme une réelle opportunité. Analyse.

Par Houmi Ahamed-Mikidache

La Communauté de développement d'Afrique Australe (en anglais Southern African Development Community) vient d'accepter la demande des Comores d'entrée dans l'organisation. Au mois d'août prochain, cette demande sera officiellement acceptée lors du Sommet des Chefs d'Etat à Prétoria en Afrique du Sud.
Que signifie cette intégration ?
Les programmes et projets liés à la protection de l'environnement et au développement font partie des priorités de la SADC et les Comores peuvent

intégrer leur stratégie de développement durable notamment la promotion de la pêche durable, et l'utilisation des énergies renouvelables, mais aussi le développement d'une agriculture plus saine.

L'économie bleue : un enjeu considérable

D'après le manuel sur l'économie bleue, publié l'an dernier par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), il est nécessaire d'impliquer les femmes dans le développement de l'économie bleue. Les Comores, dont la jeune population est composée plus de 50% par les femmes ont la possibilité à travers l'intégration dans la SADC de rebondir sur les recommandations et actions de la première conférence continentale sur l'emploi des femmes africaines organisée à Luanda (Angola) en 2015. En effet, depuis cette conférence, l'Union Africaine a établi l'Agenda 2063 qui appelle à renforcer la formation technique et professionnelle ainsi que la formation continue des femmes. L'accès à la connaissance sur l'économie bleue doit passer par l'école maternelle, primaire et secondaire, précise l'agenda 2063.

Le développement de l'économie bleue peut aussi permettre aux Comores et à d'autres pays d'Afrique de renforcer des partenariats. D'après le rapport sur l'économie bleue publié par la CEA, les partenariats peuvent favoriser le développement économique des pays impliqués et peuvent aussi aider ces pays à « combler leur lacunes financières et techniques ou l'insuffisance des infrastructures, qui les empêchent d'exploiter pleinement le potentiel de leurs ressources aquatiques ou marines. »

L'économie bleue peut aussi encourager les Etats à résoudre leur contentieux devant les tribunaux. La CEA cite dans son rapport le cas de Maurice et des Seychelles. En 2008, ces deux états insulaires ont saisi en commun la Commission des limites du plateau continental du dossier des Mascareignes, un plateau d'environ 396 000 km2, situé à l'est de Madagascar. En 2012, les deux pays conclurent un accord de gestion conjointe pour exploiter ensemble les ressources marines, pêche, hydrocarbures de la zone, de manière équitable, explique le rapport de la CEA. Depuis, l'Accord de Paris, visant à promouvoir une économie sobre en carbone, a été adopté et ratifié par de nombreux pays, notamment par les

Seychelles, Maurice, Comores et Madagascar. L'utilisation des énergies renouvelables est dorénavant intégrée dans les stratégies politiques des Etats.

Face aux pertes et dommages

Les Comores,en intégrant la SADC, peuvent faire corps avec les autres pays pour demander des financements permettant de lutter contre les changements climatiques et faire face aux pertes et dommages.

« L'Afrique est extrêmement vulnérable aux effets négatifs du changement climatique introduit par l'homme : sur la base des tendances actuelles des émissions et des engagements pris pour les atténuer, les scientifiques pronostiquent une hausse de la température de 4 °C à l'horizon 2100, » rappelle les auteurs du rapport. Et d'ajouter : « Si ce scénario devait se confirmer, les conséquences pour l'Afrique seraient encore plus lourdes : le caractère indispensable des mesures d'adaptation pour faire face à ces impacts attendus est déjà avéré avec une hausse des températures comprise entre 1,5 et 2 °C — seuil au-delà duquel la capacité de l'Afrique à réagir sera sérieusement réduite, » souligne la CEA. Face aux mesures, d'alerte précoce et de gestion des zones côtières, « l'Afrique connaîtra des pertes et dommages, d'ordre économique, social et économique, » rappellent les auteurs du rapport. Mais ces pertes et dommages ont déjà lieu notamment en Tanzanie en Afrique de l'Est. Il existe en Afrique 38 Etats côtiers dont six petits Etats Insulaires. Les Comores(Petit Etat Insulaire en Développement) font partie de plusieurs organisations telles que la ligue Arabe, la Commission de l'Océan Indien, les Etats d'Afrique de l'Est…

*La Communauté de développement d'Afrique Australe (en anglais Southern African Development Community) regroupe l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, la RDC, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, les Seychelles, la Zambie, et le Zimbabwe.

http://www.eraenvironnement.com/comores-developpement-economique-les-iles-8752-vont-integrer-la-sadc/

Comores-infos
Toute l'actualité comorienne

La chambre de Commerce de la Réunion reçue à Beit Salam

27 juillet 2017 La Rédaction À la une, Océan indien 0



Une délégation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Île de la Réunion conduite par son président Mr Ibrahim Patel a été reçue par le Président AZALI au palais présidentiel de Beit Salam ce mercredi 26 juillet 2017.

C'est le Président de l'UCCIA Ahmed Bazi qui a pris la parole le premier pour faire part au Président de la République de l'état d'avancement des discussions sur le partenariat entre les deux chambres de commerce. Il a tenu à préciser que dans un premier partenariat il y a eu 314 jeunes comoriens formés avec un financement de 845.000 euros.

Ce partenariat est en cours de renouvèlement et la convention sera signée pour une période allant de 2017 à 2020. Il s'agira dans cette convention de mettre en avant la formation continue mais aussi la formation dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie. Une école de management et une école de nouvelles technologies seront également créées. Et bien évidement il s'agira dans ce cadre de faire la promotion des échanges et promouvoir l'investissement privé de l'Île de la Réunion et faire bénéficier le savoir-faire de l'industrie réunionnaise aux Comores.

Puis le Président Patel a pris la parole pour d'abord remercier le Président de la République de cette audience qui leur a été accordée. Ensuite il a souligné que ce partenariat entre l'île de la Réunion et les Comores est naturel compte tenu de la proximité culturelle et surtout de l'importance de la diaspora comorienne à l'ile de la Réunion entre 50 et 70.000 personnes selon Mr Patel. « Nous sommes intéressés par les Comores surtout à cause de la qualité de la sécurité et de la paix qui règne dans le pays.

Comme vous le savez l'investissement privé aime bien la tranquillité et aux Comores c'est quelque chose d'extraordinaire » a dit Mr Patel. « Nous voulons profiter de cette nouvelle convention pour faire la promotion de l'investissement du secteur privé réunionnais aux Comores et nous voulons organiser un forum spécial Comores à la l'Île de la Réunion et la CCI Réunion serait très honorée d'avoir Mr le Président de la République à ce grand événement de l'investissement. » a conclu le Président de la CCI Réunion.

Dans sa réponse le Président de la République a dit avoir des relations particulières avec Maurice, mais aussi avec l'Île de la Réunion. Le Président Azali a dit avoir été lié d'une grande amitié avec l'ancien président du conseil régional feu Paul Vergès. « Je suis heureux de voir que le secteur privé réunionnais s'intéresse à notre pays avec autant de pragmatisme et surtout en constatant cet acquis formidable que nous avons, à savoir la stabilité et la sécurité.

Nous sommes effectivement liés par l'insularité, le voisinage et nos diasporas communes. Et je suis d'accord avec cette stratégie de la CCI Réunion de vouloir encourager la diaspora comorienne de l'Île de la Réunion à venir investir dans le développement économique et pas seulement dans les mariages. » a dit le Président de la République Azali Assoumani. le Président de la République a enfin répondu positivement à cette invitation de mobilisation de l'investissement privé réunionnais, d'ici 2018.

Biodiversité

Espèces invasives: ces intrus qui tuent notre écosystème 25/072017



Si certains animaux ou plantes ont l'air de faire partie de notre écosytème, ce n'est pas forcément le cas. Ces espèces invasives sont un danger permanent pour notre faune et flore.

Si certaines espèces invasives sont présentes à Maurice depuis plusieurs décennies déjà, ells continuent à apparaître aussi bien sur l'île que dans nos lagons. Entre les rats et les pigeons, il faut maintenant aussi compter avec le gecko géant de Madagascar *(Phelsuma grandis)*, le corbeau familier (Corvus splendens) ou encore la couronne d'épines*(Acanthaster planci)*, entre autres. Ce ne sont que quelques exemples, qui détruisent désormais l'équilibre de notre écosystème.

Il existe plusieurs vecteurs de transport pour ces animaux. Ils ont tous été introduits par l'Homme de façon aussi bien accidentelle que volontaire. Par exemple, certains de ces animaux sont arrivés comme animaux domestiques exotiques, se reproduisant vite en captivé en présence de conditions favorables. Les propriétaires relâchent souvent les petits dans la nature parce qu'ils n'en veulent plus.

Un vecteur bien plus commun est les ballasts des navires de fret. Pour se stabiliser, les navires vides se remplissent d'eau contenant parfois des animaux en bas âge. Quand les ballasts sont vidés dans les eaux territoriales, les juvéniles peuvent grandir et constituer un risque majeur pour l'environnement.

Dans plusieurs pays, il est interdit de vider l'eau des ballasts à l'intérieur des eaux territoriales, mais c'est une mesure difficile à appliquer, surtout avec le trafic maritime dans la région.

Et actuellement, dans la région Ouest, le *Kolektif Non a Elevaz Poisson dan Lamer* (NEPL) s'inquiète désormais de l'impact qu'auraient les poissons des fermes aquacoles dans le lagon si jamais ils venaient à s'échapper.

«Tout animal qui doit venir à Maurice fait l'objet d'une étude du National Parks and Conservation Services (NPCS)», explique un préposé au NPCS. *«Nous ne laissons aucun animal entrer sur le territoire s'il ne remplit pas des critères spécifiques. Et s'il est considéré dangereux pour l'écosystème, nous interdisons son arrivée.»*

L'écosystème est un équilibre fragile entre la faune et la flore. Les espèces endémiques ne sont pas adaptées pour faire face à la concurrence de ces animaux. À l'exemple des espèces de gecko mauricien et de Madagascar. Importé à Maurice entre les années 80 et 90, le gecko malgache élimine drastiquement de son habitat les espèces mauriciennes. Sans aucune menace pesant sur eux, qu'elle soit prédatrice ou compétitive, les geckos géants de Madagascar réduisent les espaces de vie de nos geckos nationaux à une peau de chagrin. Actuellement, les espèces endémiques de lézards mauriciens sont véritablement en danger.

Les activités humaines ont non seulement importé des espèces invasives, mais peuvent aussi rendre d'autres tout aussi dangereuses. La couronne d'épines est une espèce d'étoile de mer prédatrice, qui dévore la partie

vivante des coraux, soit les polypes. Cette espèce est devenue invasive et peut détruire des milliers de mètres carrés de coraux en quelques mois.

Vénimeuse

«Cette étoile de mer est extrêmement dangereuse et de plus, elle est venimeuse. Elle prolifère depuis quelque années sur les récifs de l'île, surtout sur la côte nord», explique Hugues Vitry, président de la commission technique de la Mauritius Scuba-Diving Association (MSDA). *«Pendant des années, les mollusques qui étaient les prédateurs de la couronne d'épines ont été pêchés pour leurs coquilles, qui faisaient de beaux souvenirs. Ce n'est plus permis maintenant mais les dégâts ont été faits.»*



Le triton géant, l'un des prédateurs de cette étoile de mer, a été pêché en masse pour sa coquille et son esthétisme. La prolifération de la couronne d'épines est une menace très sérieuse pour la barrière de corail, mettant à risque toute activité liée et l'état de nos plages.

Autre infestation, qui peut peser tout aussi lourd dans la balance, les insectes et les acariens à l'exemple du varroa. Avant 2014, Maurice faisait partie des seuls pays au monde à n'avoir pas été affectés par cet acarien qui décime les abeilles.

Depuis, le ministère de l'Agro-industrie doit faire face à une infestation rapide et destructrice des ruches dans le pays. Aucun pays infecté au monde n'a réussi à s'en débarrasser. L'abeille jouant un rôle d'importance capitale en agriculture, c'est un pan de l'économie qui est en jeu.

Les espèces non indigènes ne se limitent pas aux animaux qui deviennent rapidement indésirables. Les plantes elles aussi peuvent devenir invasives. À l'exemple des goyaves de Chine dont raffolent les Mauriciens, ou encore les framboises marrons. Les plantes indigènes n'étant pas habituées à ce genre de compétition sont rapidement, parfois au sens propre, étouffées par celles-ci.

Le *Mauritius Wildlife Fund* (MWF), qui oeuvre pour la défense de l'écosystème, est aussi d'avis que la sensibilisation doit être plus importante. *«Les gens doivent comprendre que cette espèce est dangereuse et qu'il faut trouver le meilleur moyen de l'éliminer»*, explique Vikash Tatayah. *«Entre les espèces qui ont déjà été introduites et les nouvelles, la menace est importante sur l'écosystème.»*

Le meilleur moyen d'arrêter la prolifération de ces espèces envahissantes est leur élimination. À l'exemple du programme d'élimination des corbeaux lancé par le NPCS. Le préposé du gouvernement a aussi expliqué que cela fait partie des différents programmes mis en route. Dans le Nord, Reef Conservation, avec l'aide de la Commission de l'océan Indien, a lancé un projet pilote depuis le début de l'année pour contrôler la population de couronnes d'épines. L'équilibre de notre écosystème nous permet aussi de continuer à vivre.

https://www.lexpress.mu/article/312671/especes-invasives-intrus qui-tuent-notre-ecosysteme

Économie océanique

La Banque mondiale montre la voie du succès

Une exploitation judicieuse et contrôlée des ressources maritimes permettra au pays de se hisser au rang de nation à hauts revenus. La Banque mondiale explique le moyen d'y parvenir dans un rapport qui vient d'être déposé.

Maurice a intérêt à accorder plus d'attention au développement de l'économie océanique. Un secteur qui peut grandement contribuer à rehausser le statut du pays sur le plan économique.

Mais, la prudence est de mise, prévient la Banque mondiale. Car une surexploitation des ressources marines et le développement sauvage de notre Zone Économique Exclusive (ZEE) risquerait d'affecter tout le secteur touristique. C'est, en somme, les explications fournies par les experts de la Banque mondiale dans le document de 50 pages, intitulé : « *The Ocean Economy in Mauritius: Making it happen, making it last* », remis au gouvernement. Le rapport explique, en détail, la marche à suivre pour faire de ce secteur un des principaux piliers d'activité de notre économie.



Maurice est bien placé pour capter l'énergie océanique sous la forme de vents, de vagues etc...

LE SECTEUR DE LA PÊCHE

Le secteur de la pêche représente 1,5 % de notre PIB. Il emploie 22 000 personnes si on inclut ceux qui travaillent dans les usines de mise en boîte de thon. L'exploitation de produits de la mer rapporte Rs 20,3 milliards par an et représente 22 % de nos exportations. « *Actuellement, la pêche et le transport maritime sont les seules activités économiques significatives déployées dans les eaux territoriales mauriciennes, lesquelles s'étendent sur une superficie de 1 400 fois la surface de Maurice* », peut-on lire dans le rapport.

Les chercheurs de cette institution estiment qu'un investissement additionnel de Rs 11,5 milliards sur 10 ans permettra d'accroître les revenus actuels de ce secteur de Rs 13,3 milliards par an et générera 3 500 jobs additionnels.

Mais attention ! Il y a danger. Les ressources dans le lagon, les barrières de corail et les habitats côtiers sur le littoral se sont dégradés progressivement au cours de ces dernières décennies. Cela représente une menace à long terme pour ce secteur.

« *Permettre au secteur océanique de se développer dans les conditions saines exige un regard sur la surexploitation. Il faut aussi une gestion prudente du développement des ressources sous-utilisées comme les grands bancs de pêche. Il faut aider à la création d'un climat favorable à l'investissement pour l'aquaculture et le* seafood hub », recommandent les experts de la Banque mondiale.

Quant aux bancs qui se situent en haute mer, ils représentent un potentiel toujours inexploité, alors que l'aquaculture est un domaine encore pratiquement vierge. Ici aussi, il y a, selon la Banque mondiale, un potentiel à exploiter. Mais à condition d'appliquer la vigilance et un contrôle efficace.

LE PORT POUR ATTIRER LES REVENUS

« *Port-Louis se trouve à un point stratégique entre les routes maritimes africaines et asiatiques. Le port mauricien est devenu un hub important pour le transbordement de containers entre des pays.* » Les activités portuaires représentent 2 % du PIB et font travailler 9 000 personnes. « *Durant les deux dernières décennies, de gros investissements ont permis de transformer Port-Louis en un port efficient et moderne. Le gouvernement veut maintenant repositionner le port comme un hub commercial régional. Une stratégie qui apportera des revenus additionnels substantiels en provenance de l'extérieur et cela au profit de l'économie* », souligne le rapport.

En 2016, 8,4 millions de tonnes de produits ont été manipulés dans le port. Pour la Banque mondiale, le pays progresse dans la bonne direction à travers le développement du port et un nouveau terminal pour les paquebots.

LES ÉNERGIES MARINES

Avec son énorme zone maritime et sa position géographique, « l'île *Maurice est bien positionnée pour capter l'énergie océanique sous la forme de vents, de vagues, de courant de l'océan et de l'énergie saline océanique* ».

Actuellement, l'électricité du pays dépend à hauteur de 54 % du charbon, 26 % d'huile lourde et 20 % de bagasse. Outre le grand potentiel qu'apporte l'énergie solaire, les éoliennes en mer et l'électricité produite à partir des vagues peuvent transformer le pays en un exemple mondial.

L'usage de l'eau puisée de profondeurs marines pour la production de produits pharmaceutiques et pour refroidir les bâtiments, entre autres, est un autre créneau qui doit être exploité. La Banque mondiale prend note positivement du projet pilote pour un système de refroidissement de bâtiments de la capitale à travers l'utilisation de cette eau. Il s'agit là d'un énorme potentiel économique à exploiter.

La production énergétique à partir d'éoliennes en haute mer est examinée et commentée par les officiers de la Banque mondiale. Même si ce créneau se développe à travers le monde, il reste encore cher. Mais son financement pourrait être assuré autrement que par l'État (en introduisant une taxe carbone, par exemple). L'énergie produite à partir des vagues requiert des connaissances pointues et de gros investissements. Les deux sont cependant parfaitement réalisables techniquement et peuvent rapporter gros à moyen et long termes.

QUE FAIRE ?

Plusieurs mesures s'imposent si on veut exploiter efficacement les ressources océaniques. Tout doit commencer par une *Ocean Delivery Unit* hautement qualifiée. Elle devra être placée sous le ministère de l'Économie océanique, voire le Bureau du Premier ministre. Elle veillerait à la formulation des politiques et de leur mise en application. Un plan d'action détaillé devra être dégagé et un nouveau cadre légal instauré pour permettre au secteur de s'accroître tout en préservant l'écosystème.

Au niveau de la formation, des efforts soutenus seront requis pour avoir une main-d'œuvre qualifiée et efficace disponible. Le lagon devra être réhabilité, car la surpêche, l'usage de pesticide pour l'agriculture et la pollution urbaine ont causé déjà beaucoup de dégâts et risquent de dévaster le secteur. Si rien n'est fait pour renverser la tendance, le secteur de la pêche risque de mourir de sa belle mort.

Patrick Hilbert
p.hilbert@defimedia.info

BRÈVES

SCOLARISATION

L'Afrique subsaharienne souffre aussi d'un manque de formateurs

Le Sustainable Development Report 2017, dans sa récente publication, souligne que depuis 2008, environ 9 % des enfants sont non scolarisés en Afrique subsaharienne. Environ 263 millions d'enfants et d'adolescents ne fréquentaient pas l'école en 2014. On ne comptait que 61 millions dans le cycle primaire et 60 millions pour le secondaire. Le rapport indique aussi que l'Afrique subsaharienne souffre d'un manque de formateurs ou de professeurs qualifiés pour une éducation de qualité. Une série d'enquêtes menées en 2007 et 2015 ont démontré que les enfants les plus riches ont acquis une plus grande compétence que les plus pauvres. Il révèle également qu'en 2011, qu'environ 25 % des écoles en Afrique subsaharienne étaient pourvues en électricité, moins de 50 % avaient accès à l'eau potable et que 69 % avaient des toilettes.

K.R.

CHIENS ERRANTS

Une campagne de stérilisation débute à Port-Louis

Diminuer le nombre de chiens errants à travers la stérilisation. C'est le but de la Mauritius Society for Animal Welfare (MSAW). Après une campagne de stérilisation dans le Nord qui a permis à l'organisme de stériliser 300 chiens, c'est maintenant la capitale qui est visée. Ces interventions gratuites ont débuté la semaine dernière. Elles surviennent après d'innombrables demandes de la part d'opérateurs commerciaux et de résidents de Port-Louis. La stérilisation se fera à l'Animal Home qui se situe à la croisée de Vallée-des-Prêtres. D'ailleurs, ce centre sera bientôt transformé en hôpital pour animaux. Les opérations se poursuivront aussi longtemps qu'il y aura des demandes, a déclaré Diana Tandrayen, responsable de communication de la MSAW.

F. J.